

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201550-20190104-2019-002-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2019

Affichage : 04/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE NERVIEUX

Objet : CIRCULATION SENS UNIQUE CHEMIN GARNIER ET CHEMIN DE CHANGRENOT

Monsieur le Maire de NERVIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux d'aménagement du centre Bourg à partir du 7 Janvier 2019,

ARRETE 2019-002

Article 1 : En raison des travaux d'aménagement du centre Bourg qui redémarrent le 7 janvier 2019, le carrefour central sera fermé à la circulation des véhicules dans les 2 sens. Des déviations seront mises en place : les véhicules venant de Ste Foy St Sulpice et st Germain Laval devront obligatoirement descendre le Chemin Garnier puis le chemin de Chantgrenot pour ceux qui veulent se rendre à Balbigny.

Article 2 : Le Chemin Garnier et le Chemin de Changrenot seront en sens unique.

Article 3 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur ces deux chemins, y compris pour les riverains

Article 4 : Les travaux débuteront dès le lundi 7 janvier 2019 à 7h00 du matin.

Article 5 : Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise EUROVIA.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EUROVIA
- La gendarmerie de Feurs

Fait à Nervieux, le 4 janvier 2019

Le Maire
Jérôme BRUEL



Tél 04 77 28 12 09 - Fax 04 77 27 26 52 - Code Postal : 42510
Adresse mail : nervieux@nervieux.fr - Site internet www.nervieux.fr

